

## DESCRIPTIF DU SÉJOUR ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Week-end ouvert à l'ayant droit, ses enfants + un seul bénéficiaire adulte

### La prestation comprend :

- 3 nuits d'hôtel au Dorada Palace ou au BELVEDER ou à l'OLIMPIUS PARK (en fonction de la composition familiale)
- la demi-pension : 3 petits déjeuners et 3 dîners durant le séjour (eau + vin compris)
- 2 jours consécutifs d'entrées aux 2 parcs : 1 jour Port Aventura + Ferrari Land  
1 jour Port Aventura

### La prestation ne comprend pas :

- Le transport\*
- Toutes les dépenses personnelles
- Les parkings sur place (hôtel et parc)

\* **Transport** : Le CE indemnise le pré-acheminement pour l'ayant-droit selon barème kilométrique avec un plafond de 120 euros

### Modalités de réservation et pièces à fournir :

- Bulletin d'inscription (au verso)
- Photocopie du dernier bulletin de salaire intégral
- Votre règlement : chèque à l'ordre du CE Sud Manpower  
Possibilité de régler en 1 ou 2 fois (**encaissé si vous êtes tiré au sort, un mois avant le départ**)
- Photocopie du livret de famille

**Définition de l'ayant droit** : Totaliser 450 heures travaillées pour l'intérimaire (3 mois pour le permanent) sur les 12 derniers mois. Être en mission au moment de l'inscription ou l'avoir été dans les 45 jours qui précèdent. Ce délai prenant effet à compter du dernier jour de la dernière mission.

### Dates d'inscription : jusqu'au 6 septembre 2019

Week-end ouvert à l'ayant droit, ses enfants + un seul bénéficiaire adulte

Seront prioritaires les ayants droit n'ayant pas participé à un week-end ou un séjour organisé par le CE en 2019



Votre Comité d'Etablissement vous propose

un Week-end en famille pour HALLOWEEN

# à PortAventura



**Du 31 octobre au 3 novembre 2019**

Sans transport (rendez-vous directement sur place)

**INSCRIPTIONS JUSQU'AU 6 SEPTEMBRE 2019**

Dossier complet à retourner au :

**CE Sud Manpower**

WEEK-END À PORT AVENTURA

13, rue de Lourdes - 31300 TOULOUSE



## BULLETIN D'INSCRIPTION

HALLOWEEN À PORT AVENTURA DU 31/10 AU 3/11/19

130 euros par adulte

90 euros par enfant de moins de 12 ans

Intérimaire     Permanent

Nom Prénom (de l'ayant-droit) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Votre agence Manpower (ville) : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

### NOM DES BÉNÉFICIAIRES

(conjoint(e), concubin(e), enfant, père, mère, frère ou sœur) - tiers extérieurs non acceptés

Nom / Prénom	Age	Lien de parenté

Le CE procédera à un TIRAGE AU SORT si plus d'inscriptions que de places disponibles

#### Cadre réservé au CE

Montant : .....

Saisi le : .....

Veuillez consulter attentivement les règles de participation et tenir compte des différentes formalités relatives au séjour.



## RAPPEL DES RÈGLES DE PARTICIPATION

Ce séjour est ouvert à l'ayant droit, ses enfants + un seul bénéficiaire adulte (conjoint(e), concubin(e), enfant, père, mère, frère ou sœur)

Pour vous inscrire, merci de bien vouloir nous envoyer tous les éléments listés ci-dessous à l'adresse suivante :

**CE Sud Manpower**  
Week-end à Port Aventura - 13, rue de Lourdes - 31300 Toulouse

- **Votre bulletin d'inscription jusqu'au 6 septembre 2019**
- Pour les **intérimaires**, copie du dernier bulletin de salaire complet (avec le nombre d'heures sur les 12 derniers mois)
- Pour les **permanents** : copie du dernier bulletin de salaire
- **Votre règlement intégral par chèque à l'ordre du CE SUD MANPOWER**  
L'encaissement se fait un mois avant le départ  
Possibilité de régler en 1 ou 2 fois (renseignements auprès du CE)
- **Photocopie du livret de famille**

#### Préacheminement :

L'ayant-droit peut bénéficier d'un remboursement forfaitaire sur la base de la distance kilométrique entre son lieu de domicile et Port Aventura (Barcelone), aller/retour, selon le barème ci-dessous (à partir de 101 kilomètres) :

Distance A/R en km	De 101 à 250	De 251 à 400	De 401 à 550	De 551 à 700	De 701 à 850	+ de 851
<b>Montant forfaitaire</b>	20 €	40 €	60 €	80 €	100 €	120 €

Toute annulation doit être faite par courrier ou par mail.

Les cas d'annulation seront étudiés sur présentation de pièces justificatives. Seul le CE Sud Manpower appréciera l'existence de circonstances atténuantes ou de force majeure pouvant justifier un remboursement. Dans le cas où le CE trouverait un remplaçant, les sommes déjà versées seront intégralement restituées.

Pour plus d'information, consulter le site : [www.cesudmanpower.com](http://www.cesudmanpower.com)

Le CE se réserve le droit d'annuler ou de modifier les prestations indiquées dans ce bulletin. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées.

